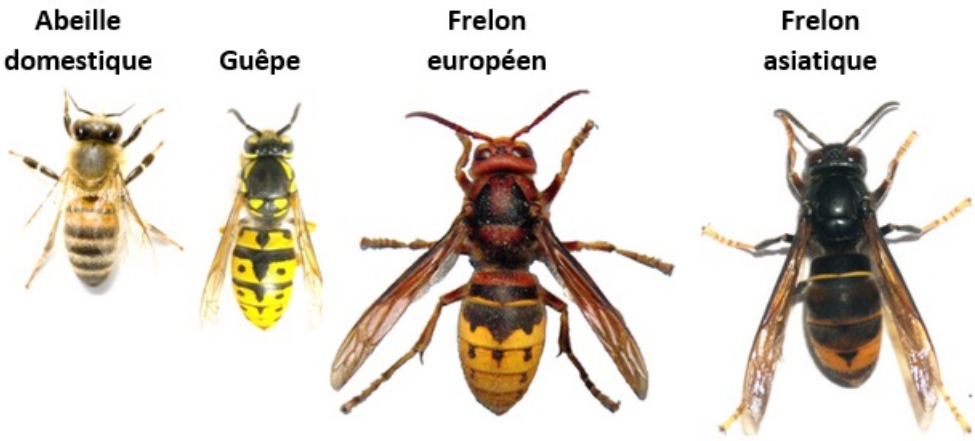
Les frelons asiatiques

Observé pour la première fois en France en 2005, dans le Lot-et-Garonne, le Frelon asiatique est présent dans le territoire de Cap Atlantique, les premiers nids ayant été observés en 2011.

Originaire d'Inde et de Chine, ce frelon s'est très vite acclimaté à la France, colonisant le Grand Ouest, le centre et le sud-est de la France. Son expansion très rapide, estimée à une centaine de kilomètres par an, inquiète tout particulièrement la profession apicole.

La mise en place de pièges au printemps permet de limiter l'invasion. Cliquez ici pour savoir comment fabriquer un piège artisanal, et connaîtres les différentes recommandations.

Cap Atlantique a approuvé en 2015 la mise en place d'un partenariat avec POLLENIZ pour mettre en œuvre un programme de lutte du frelon asiatique sur le territoire de Cap Atlantique.



Vous avez observé un nid de frelon asiatique, que faire ?

Si vous trouvez un nid de frelon asiatique merci d'en tenir informé M. David TENDRON (référent communal) de la mairie de Pénestin au 02 23 100 300. Le référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité…) à son enlèvement.

Une entreprise spécialisée interviendra sur demande de Polleniz dans les meilleurs délais pour procéder à la destruction. L'intervention vous sera **facturée 55 €** quel que soit le montant de cette dernière (de 70 € à plus de 1 000 € en fonction de la situation et de la hauteur du nid) ; **le reste sera facturé à Cap Atlantique.**

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de Cap Atlantique et restera donc à votre charge.

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00